

Compte rendu Audience DASEN demandée par le SNUipp-FSU le jeudi 9 décembre

Présent.es lors de cette audience

Le DASEN et l' IA Adjoint

Pour le SNUipp-FSU : Cousson Mallorie- Fromont Annick-

Ganneval Patricia- Rivier Séverine



Sur le flyer COVID

Nous vous demandons de rompre avec la répercussion sur les équipes qui ont en charge des élèves, de la politique d'improvisation du ministère qui semble ignorer la réalité du terrain qu'il administre.

Quelle est votre réponse à l'épuisement et à la colère des directeurs.trices, quelle est votre solution pour que cesse la pression à laquelle ils sont soumis ?

Nous savons que les personnels des DSDEN sont soumis à ces mêmes injonctions contradictoires et nous souhaitons pour l'ensemble des personnels le retour à un climat plus serein et plus professionnel.

Réponse DASEN : Je n'ignore pas la situation difficile des directeurs, je me suis adressé à tous les IEN pour qu'ils les contactent, je tiens aussi à signaler que les mails envoyés n'étaient pas toujours dans le cadre professionnel. Je reconnais qu'il y a eu précipitation, ce document n'était pas très lisible en effet. Nous reconnaissons la maladresse. Nous essayons de filtrer un certain nombre de documents peu accessibles aux collègues pour empêcher ce genre de problème. Nous y sommes attentifs.

Réponse SNUipp-FSU : Nous vous demandons de prendre en compte la détresse des collègues, leur alerte quelle que soit sa forme, elle est massive. Nous vous demandons par rapport à ce « flyer » de vous adresser aux collègues en reconnaissant cette maladresse. Vous êtes le responsable de la santé au travail des collègues. C'est à vous d'intervenir et de veiller à ce que cette pression cesse.

Sur le poste de l'IME de St Claude

Comment pouvez-vous faire figurer au mouvement POP un poste sans que l'équipe enseignante ne soit au courant : « poste de l'UEE IME de St Claude »

Il est stipulé dans la foire aux questions du ministère que ce sont les établissements, les écoles en lien avec les services qui demandent que ces postes soient au mouvement POP .

Les enseignants de l'UE ont appris qu'un des poste était au mouvement POP en recevant les appels téléphoniques de collègues intéressés.

Une information destinée aux enseignants de l'établissement aurait été la moindre des choses, d'autant plus qu'il s'agit d'un nouveau dispositif de mobilité.

Nous dénonçons ce type de mouvement, injuste et qui contourne les règles du mouvement.

Si ce mouvement POP devait perdurer, nous vous demandons à minima un engagement de respecter l'information aux collègues des écoles concernées, en amont.

Réponse de l'IA Adjoint: « Suite à la demande ministérielle, il nous a fallu trouver des supports de postes, nous avons essayé de faire au mieux, le mouvement POP est ouvert à tous. Nous informerons les collègues en amont à l'avenir »

Sur les frais de déplacement des AESH (dépendant de Belfort ou de Duhamel)

Un certain nombre d'AESH n'ont pas touché leurs remboursements de frais de déplacement depuis très longtemps. Les services ayant en charge ces paiements semblent eux-mêmes soumis à des difficultés de communications avec ordres, contre ordres...

Doit-on accepter que des personnels dont le salaire ne permet pas en lui seul à couvrir les frais élémentaires de vie courante doivent payer de leurs deniers les déplacements qu'ils font dans le cadre de leur travail ? Dans le contexte de crise sociale et d'augmentation du coût du carburant, c'est là encore un manque de respect des salariés de l'éducation nationale et de leur qualité de vie au travail. Lorsque se rendre à son travail demande de faire des sacrifices sur un budget déjà serré, comment s'y trouver bien ?

Réponse de l'IA Adjoint : Il y a des difficultés dans certains services mais tous les frais de déplacements vont être payés, la situation va être normalisée.

Règle générale : les AESH qui ont 2 lieux d'intervention dans la semaine sur 2 communes différentes ont une école support à partir de laquelle sont calculés les frais de déplacements.

Les AESH dépendant de Duhamel : gestion interne, assez simple

Les AESH dépendant de Belfort : déclaration sur Chorus DT, il y a une problématique de procédure (il n'y a personne pour valider les demandes !!!)... cela devrait être bientôt résolu Pour ce qui est des frais de déplacement afférents à la formation cela passe par Chorus.

En cas de difficulté s'adresser à la DSDEN du Jura service SPEI.

Sur le GT carte scolaire ASH :

Nous souhaiterions qu'un GT ASH se tienne dans le cadre des opérations de carte scolaire en présence de représentants du personnel.

Réponse de l'IA Adjoint : Nous n'en voyons pas la nécessité, nous avons toujours fait une place à l'école inclusive dans les instances de carte scolaire, cela va continuer, et il y aura des questions qui pourront être abordées en GT école inclusive.

Réponse SNUipp-FSU : l'école inclusive concerne toutes les écoles, l'attribution de ses moyens doit faire l'objet de discussions en présence de tous les acteurs. Les représentant.es du personnel enseignants ont autant leur place que le directeur de l'ARS, le DASEN ou encore les élus.(voir point suivant)

Sur la composition du CDEI (comité départemental de l'école inclusive) qui analyse les besoins et organise les moyens de l'école inclusive

Quelle est sa composition ?

Réponse de l'IA Adjoint : Elle est cadrée par la loi. Elle est composée

- a) Du directeur général de l'agence régionale de santé ou de son représentant
- b) Du directeur académique des services de l'éducation nationale ou de son représentant
- c) De l'autorité académique en charge de l'enseignement agricole ou de son représentant
- d) Du directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou de son représentant
- e) Du président du conseil départemental ou de son représentant
- f) Du président du conseil régional ou de son représentant

g) D'un représentant des communes et établissements publics de coopération intercommunale siégeant à la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

h) D'un représentant des associations de parents d'enfants en situation de handicap

i) D'un représentant des organismes gestionnaires

Réponse SNUipp-FSU: il n'y a pas de représentant des personnels enseignants alors qu'ils sont tous concernés par l'école inclusive. C'est inadmissible.

Réponse du DASEN : Je suis présent pour représenter les enseignants

Réponse SNUipp-FSU: No comment

Sur les non remplacement des collègues en ULIS

Les collègues en ULIS ne sont pas remplacés lorsqu'ils sont absents et cela surajoute des difficultés dans les écoles, et dans les classes déjà très touchées par des situations très tendues.

Réponse de l'IA Adjoint : Nous reconnaissons, mais n'avons pas de solution pour l'instant.

Sur le stage de directeurs

Il a été décidé d'une semaine sur l'autre avec un remplacement par des alternants. Ces derniers ont dû dans l'urgence prendre contact avec les enseignants des classes dont ils auraient la responsabilité, enseignants-directeurs qui ont parfois découvert, à cette occasion leur participation à ces stages. Cette nouvelle improvisation a engendré beaucoup de stress.

Réponse de l'IA Adjoint : des contraintes d'organisation ont obligé à l'organisation du stage dans des délais serrés. Mais nous reconnaissons la maladresse.